

A Mme Fabienne Buccio, Préfète de région NA

Mont de Marsan le 29 juin 2021

Objet : Lettre ouverte sur la censure de la déclaration FSU au CDEN de Dordogne

La FSU de la région Nouvelle-Aquitaine souhaite vous interpellier sur l'incident intervenu au CDEN (Conseil départemental de l'Education Nationale) de Dordogne du vendredi 25 juin. Lors de cette instance, qui est une instance politique, le Préfet de Dordogne a stoppé irrespectueusement et pour la deuxième fois dans ce département, la lecture de la déclaration liminaire de la FSU sous le prétexte contestable que des éléments de politique nationale étaient évoqués. Nous ne pouvons passer sous silence cet événement car il est représentatif de la dégradation continue du dialogue social, du non-respect de la parole des personnels et au final des restrictions du droit d'expression des fonctionnaires que nous dénonçons depuis plusieurs mois.

Pour la FSU, il est tout d'abord inadmissible que le préfet, représentant de l'état, n'écoute pas le discours local des représentant.es élu.es majoritaires des personnels sur la politique, nationale ou non, de l'éducation. La déclaration préparée par ces représentantes et représentants est construite méticuleusement à partir des remontées des écoles et des établissements. Elle est construite pour être la synthèse argumentée de ces différentes expertises. Elle a toute sa place dans cette instance départementale. M. le préfet musèle de fait l'analyse exprimée par les fonctionnaires de terrain sur la politique qu'ils mettent en œuvre. Cela participe de la dérive qui vise à empêcher, parfois en la réprimant, l'expression des agent.es des services publics sur les politiques qu'ils subissent.

Ce faisant, il musèle aussi les représentantes et représentants des collectivités territoriales, des parents d'élèves et de l'ensemble des acteurs de l'éducation représentés au CDEN dans leurs avis sur ces sujets. Il empêche ces derniers d'entendre la parole des personnels et limite le dialogue pour ne pas avoir à rendre compte, le cas échéant, de la diversité voire de l'unanimité des critiques. La remontée institutionnelle des propos des intervenants et intervenantes que permet cette instance est donc supprimée par ce qui peut être nommée une censure d'état avec toutes les conséquences démocratiques que nous pouvons imaginer. En se coupant de ces analyses de terrain, l'état se prive d'une expertise précieuse lui préférant l'autocongratulation basée sur de l'autoévaluation centralisée et biaisée ce qui est mortifère pour la qualité du service public. Au-delà, cela permet à notre ministère de pouvoir communiquer sans contradiction sur sa politique au prix du développement du scepticisme citoyen par rapport à la parole publique.

Si la FSU comprend la difficulté des hauts fonctionnaires à mettre en œuvre des politiques inefficaces et destructrices, et qui contraignent les agent.es à des conditions de travail dégradées, elle ne peut accepter le dédain affiché du travail local des représentants et représentantes des

personnels, de leurs doutes sur l'intérêt public de certaines politiques menées et surtout le mépris de la souffrance exprimée par les personnels : ces paroles doivent être entendues, écoutées et surtout prises sérieusement en compte à tous les niveaux.

Enfin alors que la défiance d'une partie de la population se fait de plus en plus grande, les instances paritaires et l'information sur le contenu des débats locaux doivent permettre aux citoyens et citoyennes de former objectivement leur opinion dans les territoires. Il s'agit d'une exigence démocratique.

La FSU NA demande donc que ces agissements cessent officiellement et que la présidence du CDEN de Dordogne permette le dialogue sur tous les sujets ayant des conséquences sur l'éducation dans le département dans le respect et sans censure. C'est le préambule nécessaire d'un dialogue social et d'un débat démocratique territorialisé, sereins et constructifs sur l'éducation nationale au service de la population et de la société auxquels la FSU est particulièrement attachée.

La FSU de Nouvelle-Aquitaine